

# Les questions les plus fréquemment posées (FAQs) sur les écoles *Charter*

## 1. Que sont les écoles *Charter*?

Les écoles *Charter* sont exploitées indépendamment des écoles publiques. Ces écoles sont mises en place pour permettre aux enfants d'avoir plus de possibilités de réussite scolaire. Les écoles *Charter* sont des organismes sans but lucratif, non-sectaires et sont autorisés par le Conseil de l'éducation local (Le district scolaire qui s'occupe des *Charters*). Chaque école *Charter* a son propre Conseil d'administration, personnel administratif et fonctionne comme un établissement d'enseignement indépendant et distinct du district scolaire local. La *Pennsylvania Charter School Law Act 22 of 1997*, mit en place des écoles *Charter* pour fonctionner sans un grand nombre d'exigences locales et étatiques applicables aux écoles publiques traditionnelles. Les écoles *Charter* fonctionnent sans beaucoup de mandats éducatifs, à l'exception de ceux relatifs à la non-discrimination, la santé, la sécurité et la responsabilité.

Les écoles *Charter* embauchent leurs propres enseignants, élaborent le programme académique, sélectionnent les manuels scolaires et autres matériaux didactiques, déterminent la durée de la journée et de l'année scolaires, se prononcent sur le nombre et la nature des activités extrascolaires et interviennent dans beaucoup d'autres domaines.

## 2. Comment puis-je inscrire mon enfant dans une école *Charter*?

Du moment que les écoles *Charter* fonctionnent indépendamment du District Scolaire de Philadelphie et à quelques exceptions près, des unes des autres, vous devez contacter directement l'école *Charter*. Une liste des écoles *Charter* est incluse dans ce document.

## 3. Comment puis-je transférer mon enfant d'une école *Charter* à une autre?

Vous ne le pourrez pas. Chaque école *Charter* est une LEA séparée (Local Education Agency - Agence locale d'éducation); chaque *Charter* est indépendante du District Scolaire de Philadelphie, ainsi que de toute autre *Charter*, à l'exception des écoles gérées par le même opérateur d'écoles *Charter*. Il n'y a pas de "Système" d'écoles *Charter* à Philadelphie.

Les parents doivent faire des demandes individuelles à chaque école *Charter* qui les intéresse. Vous pouvez consulter la liste des écoles *Charter* pour tout éventuel contact. Le Bureau des écoles *Charter* ne s'occupe pas des admissions dans les écoles *Charter*.

## 4. Qui est responsable des actions d'une école *Charter* et de ses employés ? L'école *Charter* ou le District Scolaire de Philadelphie?

En tant qu'entité indépendante publiquement financée, chaque école *Charter* a son propre Conseil d'administration (*Board of Trustees*). Selon la - *Charter Law (Act 22 de 1997)*, l'école est une corporation à but non lucratif, est non sectaire et est "la seule responsable de tous les dommages de

toute nature résultant de toutes les contestations judiciaires impliquant des activités d'une école *Charter*."

**5. Le Conseil d'administration (*Board of Trustees*) de l'école tient des réunions mensuelles. Est-ce qu'elles sont ouvertes au public?**

Oui. L'objectif de nombreuses écoles *Charter* est de rapprocher l'école des parents et la communauté qu'elles servent et d'accueillir la participation communautaire. Du moment que l'école *Charter* est une institution publique qui est financée par l'argent des contribuables, elle reste soumise à une loi connue sous le nom de *Sunshine Law*. Cette loi (qui applique à toutes les institutions publiques) stipule que tous les citoyens ont le droit d'être informés et d'assister aux réunions lorsque le Conseil les tient. La *Sunshine Law* permet également à tous les citoyens d'intervenir durant les réunions publiques de ce conseil.

Si vous êtes intéressés d'assister ou d'intervenir lors d'une réunion, vous pouvez contacter l'école *Charter* pour un calendrier des réunions du Conseil; chaque école *Charter* devrait avoir le calendrier des réunions pour l'année posté à l'école. Vous pouvez également obtenir une liste des membres du Conseil en contactant votre école *Charter*.

**6. L'école *Charter* m'a demandé d'assister à des réunions mensuelles de parents et cela durant la journée scolaire. Que faire si je ne peux pas y assister?**

De nombreuses écoles *Charter* offrent des possibilités de participation des parents et de la communauté dans le fonctionnement de l'établissement. Cependant, les *Charters* ne peuvent pas imposer aux parents des conditions qui pourraient être considérées comme des frais de scolarité ou de paiement des services d'éducation de base (par exemple, une exigence que le parent fasse un certain nombre d'heures de volontariat à l'école comme condition pour l'admission de son enfant ou pour une inscription continue). Si vous avez des questions sur les règlements de l'école *Charter* de votre enfant, vous devez les adresser au Directeur général de l'école et/ou à son Conseil d'administration.

**7. Pourquoi vois-je des enseignants du District Scolaire dans les écoles *Charter*?**

Les enseignants du District Scolaire de Philadelphie peuvent prendre un congé pour travailler dans une école *Charter*. Ces enseignants doivent, cependant, répondre aux critères de sélection de leur nouvelle école, avant de pouvoir y travailler.

**8. Comment puis-je inscrire mon enfant dans une école cyber *Charter*?**

Les parents doivent consulter la liste des écoles cyber *Charter*, ensuite contacter le cyber individuel pour plus d'informations complémentaires. Si vous avez encore des questions sur les procédures d'inscription, nous vous prions de contacter Marlene Kanuck au 717-783-9294

**9. Que se passera-t-il si mon école ne propose pas un sport que je veux pratiquer?**

Vous pouvez toujours être en mesure de le faire dans une école du District local. *La Charter School Law Act 22 of 1997* permet la participation des élèves des *Charters* à des activités parascolaires. Vous devez faire des essais pour l'équipe qui vous intéresse, et par ailleurs satisfaire aux conditions de participation (calendrier, les déplacements pour les rencontres sportives, etc.). Les règlements du District détermineront si vous pouvez jouer avec l'équipe de l'école la plus proche de votre école *Charter* ou avec l'équipe de votre école de quartier. Il peut aussi y avoir des frais de participation à l'activité parascolaire.

**10. Y aurait un bal de graduation (*Prom*) dans une école *Charter*?**

Probablement. Les écoles *Charter* fixent leurs propres calendriers, programmes d'études et activités scolaires. La plupart des programmes du secondaire prévoient une série d'activités - des traditionnelles et des nouvelles.

**11. Est-ce que les élèves des *Charters* peuvent chanter dans le *All City Chorus* ou de jouer dans le *All City Orchestra*?**

Oui, si vous passez les auditions. Encore une fois, les élèves des écoles *Charter* sont autorisés à participer dans des activités parascolaires.

**12. Vais-je être en mesure d'aller à un Lycée à Admission Spéciale si je fréquente une école *Charter*?**

Oui, si vous répondez aux critères de sélection. Les élèves des écoles *Charter* sont expressément encouragés à assister à la *High School EXPO* (Exposition des lycées) quand ils sont aux Niveaux 7 et 8. Les conseillers pédagogiques des *Charters* reçoivent plusieurs exemplaires de la brochure et les formulaires d'admission aux lycées. Les élèves des écoles *Charter* sont libres de faire des demandes d'inscription à toute école publique - une école *Charter*, un lycée du District ou à une école *cyber Charter* (autorisée par le *Pennsylvania Department of Education*)

**13. Est-ce que fréquenter une école *Charter* affecte les chances de mon enfant d'accéder à un bon collège ?**

Etre dans une école *Charter* ne garantit pas en soi une admission au collège. Chaque école *Charter* et chaque élève seront évalués par une série de facteurs, entre autres, 1) rigueur du dossier scolaire, 2) les résultats au SAT, 3) l'étendue des activités parascolaires, 3) la qualité de la rédaction des élèves et 4) la force des recommandations du personnel.

Plus de questions? Nous vous prions de nous contacter au [www.philasd.org/language/french/help](http://www.philasd.org/language/french/help)